

Mon quotidien à Soignolles en Brie

Le guide pour être bien chez soi



A destination

- Des personnes âgées
- Des personnes handicapées

.... Et de leurs proches qui les soutiennent

Le mot des Elus



Vous habitez Soignolles-en-Brie, jolie bourgade de Seine-et-Marne, située dans un écrin de verdure au bord de l'Yerres. Vous avez choisi la vie rurale, loin de l'agitation et de la pollution des grandes villes, mais vous ne renoncez pas pour autant aux avantages que ces dernières procurent.

Et vous avez bien raison, car notre commune offre un large panel de services : commerces de proximité, associations, loisirs, ...

Et pour que chacun puisse organiser sa vie au plus proche de ses besoins, la commune de Soignolles-en-Brie entretient un précieux partenariat avec les acteurs de l'action sociale : Pôle Autonomie Territoriale (PAT), Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Maison Départementale des Solidarités (MDS), services d'aide à domicile et de soins infirmiers...

A l'échelle de la commune, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) assure une veille sociale et sanitaire. Les agents municipaux sont vos interlocuteurs lorsque vous avez besoin d'un conseil ou d'une aide. N'hésitez pas à les solliciter pour vous ou vos proches. Votre demande sera traitée en toute discrétion.

Nous espérons sincèrement que ce guide pourra vous aider dans votre quotidien. Nous l'avons voulu clair et concis, à l'image de l'action que nous menons en direction de nos concitoyens.

Nous vous souhaitons une agréable lecture,

L'équipe Municipale.



Sommaire

- ◆ Profiter de mon domicile à Soignolles-en-Brie
 - Aménager mon logement 4
 - Entretenir mon logement 5
 - Aides financières et conseils 6 / 7
 - Courses et repas 8
 - Les transports 9
- ◆ Prendre soin de ma santé, ou de celle d'un proche
 - Prévention des chutes 10
 - Dénutrition 11
 - Déshydratation 12
 - Prendre soin de sa santé 13
 - Plans « Canicule » et « Grand froid » 14
 - Aider sans s'épuiser 15 / 16
- ◆ S'amuser, se détendre et entretenir le lien social
 - Choisir une activité qui vous correspond 17
 - Loisirs organisés par le CCAS 18
- ◆ Numéros utiles 19

Aménager mon logement

Mon confort et ma santé

Je peux équiper mon domicile...

Afin de rester autonome le plus long-temps possible, l'acquisition ou la location de matériel peut être envisagé afin de faciliter les déplacements, la toilette, et plus globalement l'ensemble des gestes quotidiens.

Vous pouvez vous procurer du matériel paramédical auprès d'un pharmacien ou d'un prestataire spécialisé.



Pharmacie Tanoh

77170 Coubert

01.64.06.71.41

Pharmacie Marnat

77166 Evry-Grégy-sur-Yerres

01.64.05.23.22

... ou engager des travaux

Lorsque le logement n'est pas adapté, les risques de chutes et d'inconfort se multiplient.

Pour tout aménagement nécessitant des travaux, vous pouvez vous adresser à SOLIHA pour vous aider à en évaluer le montant, à trouver d'éventuels financements, et à vous assister lors de la réalisation.

SOLIHA

0.801.01.02.03

www.soliha.fr

Entretenir mon logement

Me sentir bien chez moi

Me faire aider pour le ménage



L'entretien courant du logement, du linge ou la préparation des repas peuvent devenir compliqués.

N'hésitez pas à solliciter les services d'aide à domicile. Loin d'être une intrusion dans votre vie quotidienne, il s'agit d'une véritable béquille sur laquelle il ne faut pas hésiter à s'appuyer pour se soulager.

Outre les tâches ménagères, l'aide à domicile est une véritable compagnie. Discrète et aidante, elle pourra également vous accompagner pour de petites sorties.

Confier les clés de son domicile n'est pas un geste anodin, et les prestations d'aide à domicile doivent s'inscrire dans une relation de confiance et de respect mutuel entre l'aidé et l'aidant. C'est pourquoi, il est important, avant d'arrêter votre choix sur un prestataire ou un autre d'en parler autour de vous. Les entreprises privées sont nombreuses et toutes ne proposent pas un niveau de service égal.

Vous aurez le choix entre 2 modes d'intervention pour mettre en place votre prestation d'aide à domicile:

- ◆ en mode **MANDATAIRE**, vous serez l'employeur de votre aide à domicile. A ce titre, vous devrez accomplir toutes les formalités administratives auxquelles sont soumis les employeurs (déclaration des charges sociales, élaboration des fiches de paye, licenciement...)
- ◆ En mode **PRESTATAIRE**, vous ne serez pas l'employeur de votre aide à domicile. Vos paierez simplement les prestations à l'organisme choisi sur facture.

Financer mon aide à domicile



Selon votre âge et vos ressources, les prestations d'aide à domicile seront plus ou moins prises en charge:

Si vous avez plus de 60 ans, vous pouvez demander la prise en charge par

- ◆ Votre caisse de retraite : sous condition d'âge et si vos revenus sont supérieurs à l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)
- ◆ Par le département dans le cadre de l'aide sociale départementale : sous condition d'âge et si vos revenus sont inférieurs à l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)
- ◆ Par le département dans le cadre de l'APA : sous condition d'âge, de ressources, et si vous êtes en perte d'autonomie

Pour toutes vos démarches de recherche et de financement de l'aide à domicile, si vous avez plus de 60 ans ou que vous êtes handicapé(e), contactez le Pôle Autonomie Territorial (PAT)

Le Pôle Autonomie Territorial « Rivage Autonomie »

01.64.52.24.48

Pôle de services Montaigu—24, rue du Colonel Picot

77 000 MELUN

accueil@pat-melun.fr

Conseils

Avoir le meilleur conseil

Le Pôle Autonomie Territorial (PAT)

Face à la complexité administrative pour

- ◆ constituer un dossier de demande de prise en charge de vos prestations d'aide à domicile
- ◆ vous renseigner sur les transports
- ◆ connaître les structures d'accueil
- ◆ constituer une demande d'APA
- ◆ vous aider à faire des choix pour votre santé
- ◆ vous aider à aménager votre logement et trouver les financements
- ◆ percevoir une allocation au titre de votre handicap

N'hésitez pas à vous faire aider par des professionnels.

Le PAT est un lieu d'information et d'échange dont l'objectif est de favoriser la coordination des actions médico-sociales en direction des personnes âgées et/ou handicapées, et de les soutenir lorsque cela est nécessaire pour l'élaboration des dossiers administratifs

L'intervention du PAT est gratuite.



Courses et repas

Opter pour la solution la plus adaptée

Les commerçants de Soignolles

Dans le centre du village, la boulangerie et l'épicerie permettent le ravitaillement quotidien.



Un bon d'achat de 30€ à utiliser chez l'épicier est offert par la mairie sous certaines conditions d'âge et de ressources. Renseignez-vous en contactant le CCAS.

Les repas livrés à domicile

L'intercommunalité propose aux personnes qui le souhaitent un service de portage de repas à domicile (plateaux repas à réchauffer).

Les repas du midi et du soir sont livrés le matin avant midi, du lundi au vendredi. Les repas du week-end sont livrés le vendredi.

Pour plus d'informations concernant les tarifs, contactez le CCAS. Une prise en charge partielle du coût est possible pour les personnes de plus de 70 ans, ou pour les moins de 70 ans après examen des ressources, selon le principe du quotient familial.

Centre Communal d'Action Sociale

Contactez la Mairie

01.64.42.55.77

Les transports

Sortir au quotidien

La navette du vendredi pour Brie-Comte-Robert

Une navette à destination du Marché et de l'Hyper U de Brie-Comte-Robert est organisée le vendredi selon le planning disponible sur Panneau Pocket et notre site internet www.ville-soignollesenbrie.fr

Rendez-vous le vendredi à l'arrêt du bus du bas de la rue de Solers

- ◆ Départ à 9h20
- ◆ Retour prévu depuis Hyper U : 11h45
- ◆ Retour prévu depuis le marché : 12h00

Le service de transport à la demande PAM 77

Toute l'année, 7 jours sur 7 et de 6h à minuit (sauf le 1er mai), les personnes à mobilité réduite reconnues par la MDPH et les personnes bénéficiant de l'APA peuvent faire appel au PAM 77 pour effectuer tous types de déplacements de la vie courante.

Pour plus de renseignements, contactez le :

- ◆ 0810 0810 77 (numéro Azur)
- ◆ 01.64.10.69.00 de 7h à 20h (prix d'un appel local)



Sortir plus

Si vous avez plus de 75 ans, faire des courses, aller chez le coiffeur, le médecin, rendre visite à des proches devient souvent difficile. « Sortir Plus » permet de maintenir le lien social le plus longtemps possible, en proposant des chèques CESU préfinancés pour payer cet accompagnement.

Contactez le 0 810 360 560 pour plus de renseignements.

Prévenir les chutes

Quelques petites astuces pour éviter les chutes

- mettre les objets utiles à portée de main
- prévoir un éclairage suffisant
- faire poser des poignées au lit, pour faciliter le lever
- aménager les sols pour éviter les différences de niveau, adapter le revêtement en évitant les surfaces glissantes
- choisir des chaussures antidérapantes
- évitez les tapis ou équipez-les de systèmes antidérapants
- équipez les sanitaires de poignées de soutien
- corrigez les troubles de la vue
- se nourrir et s'hydrater suffisamment

Si votre proche venait à tomber, n'essayez pas de le retenir, mais plutôt de l'accompagner dans sa chute. Evitez de le soulever seul, car vous risqueriez de vous blesser ou d'aggraver une blessure causée par la chute.

Appelez les secours

Pompiers	18
SAMU	15

La Téléalarme

La prévention ne suffit pas toujours, et il est recommandé de vous équiper d'une Téléalarme. Ce dispositif se présente sous la forme d'un pendentif ou d'une montre équipée d'un bouton, que vous pourrez déclencher en cas de chute, même si vous êtes loin de votre téléphone. Immédiatement, la personne que vous aurez désignée (voisin, famille, ami...) sera avertie par le centre de téléalarme que vous êtes en difficulté. Elle pourra alors se rendre à votre domicile et déclencher les secours si nécessaire.

Le Pôle Autonomie Territorial « Rivage Autonomie » 01.64.52.24.48

Pôle de services Montaigu—24, rue du Colonel Picot

77 000 MELUN

accueil@pat-melun.fr

Rester en pleine forme

Surveiller la dénutrition

Avec l'âge, l'appétit diminue, mais les besoins énergétiques restent les mêmes. La perte de poids, chez une personne âgée est un signal d'alerte, et nécessite une consultation médicale.

Elle traduit une modification de son état de santé d'où l'importance d'un contrôle médical.



Manque d'appétit ?

- adaptez les portions à des quantités qui font envie
- mangez moins et plus souvent
- Enrichissez l'alimentation avec du fromage, de la crème...
- faites le point de vos médicaments avec votre médecin

Perte du goût ?

- variez l'alimentation
- utilisez des épices et des herbes dans votre cuisine

Difficulté à manger?

- parlez en à votre dentiste pour détecter d'éventuels problèmes buccaux ou dentaires
- identifiez les difficultés à avaler (toux en mangeant) et adaptez la consistance des aliments

Des compléments nutritionnels peuvent être envisagés.

Parlez-en à votre médecin.

Rester en pleine forme

Surveiller la déshydratation

La sensation de soif diminue chez la personne âgée, entraînant un risque important de déshydratation, qui peut avoir des conséquences graves.

Il est important de boire régulièrement entre 1 et 1,5 litres d'eau par jour.

Quels sont les signes de la déshydratation

- bouche sèche
- peau fripée
- urines foncées
- constipation
- diarrhées ou vomissements
- fatigue importante
- désorientation, incohérence

Lorsque ces signes apparaissent, consultez votre médecin.

Astuces pour boire d'avantage

- placez en évidence une bouteille, une carafe ou un verre d'eau
- utilisez des petites bouteilles, plus faciles à manipuler
- en cas de tremblements, utilisez une paille ou un verre à bec verseur
- favorisez les aliments riches en eau (courgettes, oranges...)
- en cas de troubles de la déglutition, utilisez des poudres épaississantes ou de l'eau gélifiée, disponibles en pharmacie.



Rester en pleine forme

Prendre soin de sa santé

Quel que soit votre âge, votre médecin traitant est votre référent pour tout ce qui concerne votre santé. Il sera peut-être amené à vous prescrire des soins.

Si vous êtes en possession d'une ordonnance pour une aide à la toilette et la prise en charge des soins infirmiers, vous pouvez vous adresser, soit à :

- ◆ Une infirmière libérale
- ◆ Un Service de Soins Infirmiers à Domicile

Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D)

01.60.62.62.20

Interventions 7J/7, 365 jours par an

Votre médecin peut vous avoir prescrit, si vous présentez des troubles de la mémoire, des séances de réhabilitation à domicile. Elles ont pour but de préserver l'autonomie et l'indépendance, par des exercices de stimulation ou d'apprentissage de stratégies de compensation. Elles ont également pour objectif de soutenir les aidants et de les conseiller sur les relais et aides possibles.

Equipe Spécialisée Alzheimer (E.S.A)

01.60.60.45.46

Interventions du Lundi au vendredi

Dans tous les cas, pratiquez une activité modérée et adaptée à votre condition physique : marche à pied, jardinage, danse, natation...



Restez proche de vos amis et de votre famille... les bons moments forment la jeunesse !

Rester en pleine forme

Le plan « Canicule » ou « Grand Froid »

Pour signaler une personne fragile et susceptible de souffrir de la canicule ou du grand froid, il suffit de contacter la Mairie. Le Centre Communal d'Action Sociale tient à jour un registre permettant une veille sociale et médicale auprès des personnes recensées en cas de canicule ou de grand froid. L'inscription sur les registres de la mairie se fait par la personne elle-même ou un proche, par email, courrier, ou téléphone.

Centre Communal d'Action Sociale 01.64.42.55.77



Quelques recommandations en cas de canicule

Pendant les heures les plus chaudes, maintenez les volets et rideaux fermés. Aux moments de la journée où la température extérieure est plus fraîche, tôt le matin ou tard le soir et pendant la nuit, ouvrez les fenêtres pour refroidir la maison. L'utilisation d'appareils de ventilation ou de climatiseurs est recommandée. Enfin, pensez à éteindre ou à réduire l'utilisation des lumières électriques, ainsi que tout appareil produisant une chaleur non indispensable (halogène, ordinateur, imprimante...).

Pensez à boire au moins 1,5 litres d'eau par jour, et évitez de sortir .

Aider sans s'épuiser

Approcher une personne atteinte de troubles cognitifs

Certaines pathologies peuvent entraîner des modifications du comportement et de l'humeur. Si le changement est brutal, prévenez votre médecin.

Si ces changements sont liés à l'évolution d'une maladie, il est important de connaître et comprendre cette maladie pour mieux l'appréhender.

Comment réagir?

- être calme et garder son calme
- sourire et témoigner de l'affection (le regard est important)
- faire des questions fermées, courtes et utiliser des mots simples
- laisser la personne agir seule, à sa façon
- s'adapter autant que possible à ses besoins
- attirer l'attention et se mettre face à la personne pour capter son attention
- être attentif au langage corporel
- ne jamais obliger

Dès que nécessaire,appelez les secours ou consultez un médecin.

Pompiers

18

SAMU

15



Certaines circonstances peuvent provoquer une désorientation momentanée. Après diagnostic du médecin, si vous constatez que les troubles du comportement durent , interrogez vous sur la capacité de la personne à rester à domicile sans se mettre en danger. Contactez le PAT pour vous faire aider.

Le Pôle Autonomie Territorial « Rivage Autonomie »

01.64.52.24.48

Pôle de services Montaigu—24, rue du Colonel Picot

77 000 MELUN

accueil@pat-melun.fr

Aider sans s'épuiser

Prendre soin de soi

Être aidant n'est pas sans conséquences pour la vie familiale et professionnelle. Cet accompagnement est exigeant, chronophage et coûteux; de ce fait, les aidants sont souvent très isolés et démunis face à la souffrance et la maladie. Le paradoxe, c'est qu'ils se doivent d'être forts et protecteurs pour soutenir leur proche dans l'épreuve.... et l'épuisement les guette.

Qu'est-ce que le droit au répit?

Le droit au répit permet d'obtenir une prise en charge pouvant aller jusqu'à 90 jours d'accueil temporaire par an dans des structures médico-sociales. Dans la réalité, trop peu d'aidants s'autorisent une pause. Pour durer dans le temps, et accompagner durablement un proche handicapé ou dépendant, l'accueil temporaire est un vrai plus dans la relation aidant / aidé.

Les structures d'accueil temporaires sont nombreuses :

- établissements médicalisés ou instituts médico-éducatif
- villages vacances spécialisés permettant l'accueil simultané d'une personne malade et de sa famille
- familles d'accueil

Pour en savoir plus sur les possibilités d'accueil, le coût, les prises en charge et les formalités administratives, contactez le PAT.



S'inventer des loisirs

Choisir une activité qui vous correspond

Que vous soyez sportif, cérébral, artiste ou amoureux de la nature, il y a forcément une association qui correspond à votre personnalité.

La bibliothèque municipale

Venez rencontrer les bénévoles de la bibliothèque municipale.
Vous serez chaleureusement accueilli et conseillé sur vos lectures.

La bibliothèque municipale partage ses locaux avec l'agence postale communale, près de la Mairie.

Horaires d'ouverture :

Mercredi : de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h15
Vendredi : de 16h30 à 18h30
Samedi : de 10h00 à 12h00

Les associations

13 associations animent la commune, dans des domaines très divers.

Patchwork, peinture, chasse, pêche, judo, tennis, stretching, scrabble... demandez la liste des associations à la Mairie.

Si vous ressentez le besoin de consacrer du temps aux autres, n'hésitez pas à en parler autour de vous, à la mairie ou aux présidents des associations.

Les associations recherchent toujours des bénévoles.

Plusieurs associations à caractère social sont également implantées à Soignolles et œuvrent pour l'intégration des personnes handicapées ou démunies... lancez-vous!

Loisirs organisés par la commune et le CCAS

Les loisirs font partie intégrante de vie de la Commune, et les élus souhaitent proposer aux Soignollais des moments de rencontres et d'échanges.

Les ateliers informatique, jeux de société, couture-tricot, aquagym

Chaque lundi la commune finance des séances d'aquagym au centre nautique l'Oréade de Brie-Comte-Robert. Une participation annuelle de 110 € sera demandée à chaque participant.

Tous les 1ers et 3èmes mardi du mois, une après-midi jeux de société est organisée dans la salle polyvalente.

Les 2èmes et 4èmes mardis du mois, c'est le tour des amateurs de couture et de tricot de se réunir de 14h à 16h30.

Le vendredi, de 14h à 16h30 notre bénévole vous accueille pour un atelier informatique.

Les festivités

Tout au long de l'année, les élus vous accueillent pour des rencontres et des animations :

- la traditionnelle galette des Rois.
- Repas des aînés et distribution des colis de Noël.
- La fête du Village.
- Les brocantes.

Ce sont des moments importants dans la vie de la commune.

D'autres rencontres sont parfois organisées, juste pour le plaisir de se retrouver!

Les sorties à l'extérieur

Une à deux fois par an, des sorties « clé en main » sont organisées. Elles comprennent le transport en autocar, la restauration et une visite ou une après-midi dansante.

Une priorité est donnée aux Soignollais, mais nos amis des communes alentours peuvent également participer.

Pour vous inscrire :

Centre Communal d'Action Sociale

01.64.42.55.77

Petit mémo

Les urgences

S.A.M.U : 15

Pompiers : 18

Police : 17

S.O.S. médecin : 0820 077 0505

Les services soignollais

Mairie: 01.64.42.55.77

Bibliothèque: 01.64.16.00.47

La Poste : 01.64.42.37.46

Kiné : 01 64 06 64 28

Infirmière : 06.38.91.91.52



Nous remercions nos partenaires pour leur aimable collaboration à l'élaboration de ce guide.



santé
famille
retraite
services



SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE

pour personnes âgées et personnes dépendantes

et pour personnes atteintes
de la maladie d'Alzheimer

MAIRIE DE SOIGNOLLES EN BRIE

Rue de Corbeil

77111 SOIGNOLLES EN BRIE

Téléphone : 0164425577

